

COMMUNE DE LUNERAY

-BUDGET PRINCIPAL-

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 de la commune a été voté le 8 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 4 279 000 € dont 2 502 636 € d'excédent reporté (comprenant 1 125 340 € correspondant à l'excédent du budget assainissement ; la compétence assainissement ayant été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2020).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et les charges de personnel représentent 17 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 4 279 000 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'exploitation et celui des dépenses d'exploitation constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. *Pour notre commune, voici l'évolution de la DGF depuis 2015 :*

Année 2015.224 169 €
 Année 2016.183 712 €
 Année 2017.164 161 €
 Année 2018.162 901 €
 Année 2019.165 438 €
 Année 2020.157 567 €
 Année 2021.152 736 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).
 En 2020, 655 948 € ont été encaissés à ce titre (+ allocations compensatrices pour 26 263 €).
 Pour 2021, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux, la prévision s'établit donc, à partir des bases d'imposition communiquées par les services fiscaux, à 537 468 € (+ allocations compensatrices pour 156 493 €).

- Les dotations versées par l'Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Pour notre commune, voici l'évolution de ces prestations depuis 2015 :

Année 2015.....81 215 €
 Année 2016.....76 157 €
 Année 2017.....104 360 €
 Année 2018.....92 698 €
 Année 2019.....83 453 €
 Année 2020.....60 724 € (baisse liée au confinement : écoles donc cantine et périscolaire fermés)
 Année 2021.....83 003 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (Chapitre 011)	620 540 €	Recettes des services (Chapitre 70)	83 003 €
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	733 840 €	Impôts et taxes (Chapitre 73)	1 042 099 €
Autres dépenses de gestion courante (Chapitre 65)	128 350 €	Dotations et participations (Chapitre 74)	550 997 €
Dépenses financières (Chapitre 66)	16 500 €	Autres recettes de gestion courante	87 730 €
Dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)	3 000 €	Recettes exceptionnelles (Chapitre 77)	6 230 €
Autres dépenses (Chapitre 014)	0 €	Recettes financières (Chapitre 76)	3 €
Dépenses imprévues (Chapitre 022)	96 732 €	Autres recettes (Chapitre 013)	1 369 €
Total dépenses réelles	1 598 962 €	Total recettes réelles	1 771 431 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 042	96 438 €	Excédent brut reporté (Ligne 002)	2 502 636 €
Virement à la section d'investissement 023	2 583 600 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) 042	4 933 €
Total général	4 279 000 €	Total général	4 279 000 €

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 42,74 %

Taxe foncière sur le non bâti : 45,12 %

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 537 468 € (hors allocations compensatrices).

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont attendues en baisse par rapport à 2020 : 310 736 € contre en 2020, un réalisé de 324 001 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté 001	0 €	Excédent d'investissement reporté 001	718 197 €
Remboursement d'emprunts (Chapitre 16)	145 000 €	Virement de la section de fonctionnement 021	2 583 600 €
Travaux de voirie (paiement à la CCTC des travaux réalisés en 2019 et 2020 : Rue des Violettes, Rue du Château, Rue du Chêne à Riolo, Rue de la Guillotine+ réfection trottoirs Rue des Alliés, Rue du Marquis de Radiolles et Rue des Trois Portes)	128 000 €	FCTVA (compte 10222)	162 620 €
Travaux de renforcement et d'effacement électrique et d'éclairage public (Rue du Dr Varin, Rue du Gl de Gaulle, Rue du Marquis de Radiolles, Rue du Four, Rue des Siamoisiers, Rue Courbe)	361 680 €	Mise en réserves (Compte 1068)	/ €
Construction de 6 vestiaires de foot et d'un club house au stade Rue des Ecuyers (solde des travaux), destruction des anciens locaux et aménagement VRD	531 320 €	Taxe d'aménagement	8 775 €
Construction d'un city stade	83 000 €	Subventions de l'Etat	42 240 €
Réaménagement du centre bourg (études et achat de terrains)	117 200 €	Subventions du Département	109 480 €
Etudes pour projets futurs (construction salle multi activités, travaux de voirie)	120 600	Subvention de la Région	207 800 €

Réserves pour gros travaux futurs	1 761 960 €	Subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur	44 000 €
Travaux et acquisitions divers (mise aux normes mains courantes pour accessibilité des bâtiments communaux, acquisition matériel informatique pour les écoles, remplacement fenêtres école maternelle, acquisition de matériel d'entretien pour le service technique...)	584 100 €	Autres subventions et autres recettes	10 100 €
Dépenses imprévues	145 457 €	Emprunts (<i>Chapitre 16</i>)	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 041-040	387 683 €	Produits (écritures d'ordre entre section) 041-040	479 188 €
Total général	4 366 000 €	Total général	4 366 000 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : équilibrées à la somme de 4 279 000 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses :

- crédits reportés 2020 816 210 €
- nouveaux crédits 3 549 790 €
TOTAL 4 366 000 €

- Recettes :

- crédits reportés 2020 393 250 €
- nouveaux crédits 3 972 750 €
TOTAL 4 366 000 €

c) Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 697 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 234 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 772 €

d) État de la dette

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre n-1 : 1 198 565 €

Soit une dette par habitant de : 533 €

Annuités N en capital des dettes bancaires : 141 669 €

Nouveaux emprunts contractés en n (prévisions) : 0 €

Encours total des dettes bancaires prévisionnel au 31 décembre n : 1 056 896 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



Fait à Luneray, le 8 avril 2021

Le Maire,

Guy AUGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604008-20210408-NOTEBUDGET2021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021